

**Zeitschrift:** Revue économique franco-suisse  
**Herausgeber:** Chambre de commerce suisse en France  
**Band:** 23 (1943)  
**Heft:** 3

**Rubrik:** 22 assemblée générale de la Section de Marseille et du Sud-Est

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

**Download PDF:** 16.05.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

## 22<sup>e</sup> ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE LA SECTION DE MARSEILLE ET DU SUD-EST

### COMPTE RENDU

C'est le 3 février 1943 que s'est réunie l'Assemblée Générale de la Section de Marseille et du Sud-Est.

Après avoir salué la présence de M. Georges Angst, Consul de Suisse à Marseille et Président d'honneur de la Section, et de M. Henri Voirier, Vice-Consul, M. Louis Bovet, Président, souhaita la bienvenue à M. Robert Vaucher, Administrateur de la Compagnie.

M. Hirzel, Délégué en zone anciennement non-occupée du Secrétariat Général, transmit ensuite à l'Assemblée les excuses de MM. Emile Bitterli, Président, et Gérard de Pury, Secrétaire Général, d'être empêchés d'assister à cette séance, et lut ensuite le texte de l'adresse de M. Jacques Muller, Vice-Président pour la zone précitée.

Puis le Président donna lecture du rapport du Comité sur l'activité de la Section pendant l'année 1942. M. Barraz, Trésorier, présenta ensuite son rapport afférent au même exercice. Ces deux rapports furent approuvés à l'unanimité. Le premier est reproduit par extraits ci-dessous.

L'Assemblée procéda au renouvellement du mandat de Membre du Comité de MM. Akeret, Beuchat, Brack, Meister et Stupanus. Elle conféra, en outre, la même qualité à M. M. Bœ-

siger et Meyer au concours desquels le Comité avait fait appel en cours d'exercice.

M. le Consul Angst prit alors la parole pour remercier M. Bovet de son dévouement inlassable et pour annoncer à la Section que celui-ci acceptait qu'on renouvelât son mandat présidentiel, ce qui fut décidé aussitôt à l'unanimité.

M. Hirzel fit un exposé sur l'activité générale de la Compagnie, donnant des indications détaillées, d'une part, sur la création et le rôle de la Délégation du Secrétariat Général, et, d'autre part, sur le régime de la correspondance entre la France et la Suisse. Après avoir mis en lumière l'aide fournie à la Compagnie, dans ce domaine, par l'Office Suisse d'Expansion Commerciale, M. Hirzel retraça les efforts déployés en faveur des exportations françaises en Suisse et conclut en soulignant la nécessité de redoubler d'efforts pour surmonter des obstacles toujours plus grands.

Enfin, M. Vaucher fit une conférence très brillante intitulée : « Dans les coulisses du grand reportage ». En racontant, avec le talent d'orateur et l'esprit qui lui ont acquis sa réputation, ses souvenirs de journaliste, M. Vaucher sut intéresser et charmer son auditoire.

### RAPPORT DU COMITÉ

#### La situation en Suisse

En 1942, l'évolution de la situation économique de la Suisse s'est accomplie dans des circonstances aggravées du fait de la prolongation de la crise mondiale actuelle.

L'instabilité des communications avec ses sources habituelles d'approvisionnement et l'impérieuse nécessité de pallier à la régression d'importations vitales destinées tant à l'industrie, qui fournit le travail à une partie appréciable de sa population, qu'à la subsistance de cette dernière, ont incité notre pays à intensifier par tous les moyens l'exploitation de ses parcimonieuses richesses naturelles et à perfectionner ses méthodes de récupération.

Des efforts constants ont permis de maintenir le commerce extérieur de la Suisse en 1942 dans une mesure relativement satisfaisante.

Sauf les pommes de terre, tous les produits alimentaires importants sont maintenant soumis au rationnement. De nouvelles restrictions ont touché la répartition et l'emploi des matières premières, tandis qu'à certaines périodes de l'année, la consommation d'énergie électrique dut être réglementée.

A part le maintien des contacts avec l'extérieur propres à garantir l'existence même du pays, le souci constant de l'économie helvétique est de régulariser les conditions sociales en fonction de la hausse inéluctable du coût de la vie.

#### La situation en France

Dès l'armistice de 1940, l'économie française s'était mise courageusement à l'œuvre pour parer à ses besoins les plus urgents et pour recouvrer un équilibre s'adaptant à sa structure nouvelle. Grâce aux efforts déployés de toutes parts, au milieu de difficultés considérables et parfois insoupçonnées, des résultats très encourageants purent être acquis.

Puis survinrent les événements de novembre dernier qui entraînèrent des répercussions douloureuses sur l'économie métropolitaine, repliée dès lors plus encore qu'auparavant sur elle-même. Le coup sera particulièrement sensible pour les ports et les centres commerciaux et industriels méditerranéens dont l'activité dépendait surtout du maintien de leurs relations avec l'Afrique du Nord et l'Empire français.

#### Relations commerciales franco-suisse

Le volume des échanges commerciaux entre la France et la Suisse a été défavorablement influencé au cours de 1942 par l'appauvrissement de plusieurs courants d'importation et d'exportation, autrefois traditionnels.

C'est du côté français surtout que cette défaillance se remarque. Une série de biens économiques qui formaient l'épine dorsale des exportations massives effectuées vers

notre pays du temps où la France et son Empire livraient à la Suisse deux fois plus qu'ils ne lui achetaient : les matières premières et les produits semi-ouvrés, ne sont plus disponibles.

L'an dernier, la valeur des fournitures françaises en Suisse est restée à nouveau inférieure à celle des livraisons suisses en France. Le déficit du clearing franco-suisse a continué par conséquent à subsister.

Même s'il convient de ne pas viser exclusivement au rétablissement de l'équilibre d'une balance commerciale en n'admettant d'autre solution qu'une égalisation comptable entre la valeur des entrées et des sorties de marchandises, il faut cependant se pénétrer de l'idée que la Suisse a besoin d'importer pour alimenter son commerce d'exportation. Elle doit donc diriger ses livraisons vers les partenaires commerciaux qui concourent à sauvegarder l'approvisionnement de son économie nationale.

A l'égard de la France, ce ne fut qu'au début de 1942 que ce principe conduisit la Suisse à restreindre temporairement ses contingents d'exportation. Cette mesure ne fut donc pas inspirée en principe par des soucis d'ordre financier.

En dépit de la situation précaire de l'économie française, la reprise du commerce franco-suisse n'est pas uniquement subordonnée au développement de la production en France.

On ne doit considérer que la parité du clearing restée inchangée à fin 1942 à raison de 10 fr. français pour 1 fr. suisse, dans l'établissement de comparaisons entre le coût de marchandises en France et en Suisse. Sur cette base, les offres françaises dépassent fréquemment les conditions pratiquées par la concurrence à l'égard du débouché helvétique. Afin de remédier à l'incidence arbitraire et fâcheuse des prix intérieurs sur la conclusion d'échanges de marchandises entre nos deux pays, il paraîtrait intéressant, dans bien des cas, de ramener à portée des marchés d'exportation les prix de nombreux articles français par un système de compensation analogue à celui qui fonctionne à l'aide de la caisse de péréquation.

### Transports — Transit

Avant la fermeture des ports méditerranéens au trafic avec l'Afrique du Nord les ports de Marseille et de Sète voyaient passer les marchandises d'origine nord-africaine et des colonies françaises destinées à la Suisse, tandis qu'en sens inverse le trafic portait sur les exportations suisses adressées à la France d'outre-mer. Ce mouvement de transit représentait un tonnage déjà fortement réduit par rapport à la période d'avant-guerre.

S'il n'y a pas lieu de commenter un trafic disparu, on peut par contre émettre quelques considérations se rapportant au problème des transports helvétiques d'après-guerre. A l'heure actuelle, l'armement et l'affrètement suisses ne satisfont qu'aux besoins les plus indispensables de notre trafic maritime. Quand la navigation redeviendra libre, le tonnage dont nous disposons actuellement se trouvera réduit à l'armement seul ; il suffira à peine pour transporter dans le courant d'une année un tiers environ des importations dites urgentes. Non seulement la flottille commerciale suisse devra être

rapidement rénovée pour pouvoir travailler rationnellement, mais on envisage d'ores et déjà les moyens de la développer pour faire face aux larges horizons qui s'offriront au commerce et à l'industrie dans un monde apaisé. Les conditions seront alors telles qu'elles autoriseront vraisemblablement une reprise du mouvement du transit suisse par les ports de Marseille et de Sète.

### Activité générale de la Section

Depuis de nombreuses années, la Section de Marseille et du Sud-Est de la Chambre de Commerce Suisse en France fut amenée à se spécialiser dans les questions se rapportant aux échanges de marchandises entre la Suisse et l'Afrique du Nord, via les ports français méditerranéens. Elle ne peut que déplorer le brusque arrêt d'un courant commercial relativement important, auquel se trouvaient intéressés nombre de ses adhérents.

Mais si le développement de la vente en Suisse de plusieurs articles de remplacement et l'introduction de produits nouveaux sur ce même marché a capté nos efforts, ceux-ci ont également concouru à sauvegarder des courants d'échanges anciens plus particulièrement compromis en raison de la rareté des approvisionnements respectifs.

Dans cet ordre d'idées, il a fallu réagir contre l'indifférence de certains milieux exportateurs et les convaincre de l'opportunité de conserver ou d'acquérir chez nous des positions avantageuses. Une fois sélectionnées les propositions d'affaires susceptibles d'amener des conclusions probables, nos démarches et interventions se sont multipliées pour mettre ces affaires au point et surmonter maints obstacles, parfois inattendus, auxquels se heurtait souvent la bonne volonté des intéressés. Une abondante documentation a continué d'être tenue à jour ; nos services d'information se trouvent d'ailleurs utilement soutenus par les indications générales publiées dans la « Revue Economique Franco-Suisse », organe du siège de notre Compagnie.

Disposant en outre de l'appui de notre Secrétariat Général de Paris qui a créé avec beaucoup d'opportunité une délégation à Lyon spécialement chargée de coordonner nos efforts, d'assurer la continuité de certains contacts et d'assumer le service de la correspondance commerciale interzones entre la Suisse et la France occupée, nos moyens d'investigation et le rayonnement de notre action se sont constamment améliorés et adaptés face aux exigences de l'heure.

Nous nous félicitons, d'autre part, de l'étroite collaboration existant avec MM. les Consuls de Suisse et nos membres correspondants ainsi qu'avec l'Office Suisse d'Expansion Commerciale à Zurich et Lausanne.

Comme l'année précédente déjà, votre Président eut l'honneur de présenter à la Conférence des Chambres de Commerce françaises du bassin méditerranéen, tenue à Marseille le 19 septembre 1942, un rapport retraçant quelques aspects des relations économiques entre nos deux pays.

Les séances de travail de votre Comité ont été tenues régulièrement. Il a fait appel aux compétences de deux nouveaux membres, M. Albert Meyer, ancien Consul de Suisse



à Bordeaux, et M. Max Boosiger, fils de notre si regretté trésorier, M. Oscar Boosiger, que nous avons eu la douleur de perdre au mois de mai dernier et à la mémoire duquel nous resterons fidèlement attachés. Le mandat de trésorier a été confié à M. Francis Barraze.

En raison de l'extension prise par nos services, le fonctionnement du Secrétariat de la Section a exigé l'engagement en fin d'année d'un secrétaire-adjoint. L'effectif des membres rattachés à la Section de Marseille a atteint le nombre de 428 au 31 décembre 1942.

La place nous manque pour nommer les autorités, les institutions et les personnalités de nos deux pays avec lesquelles nous avons été en relation au cours de l'exercice écoulé. Nous leur adressons ici l'expression de notre gratitude et de notre satisfaction pour le travail exécuté en commun.

Si une exception mérite toutefois d'être faite en faveur de la Chambre de Commerce de Marseille, il convient aussi de réserver une mention particulièrement élogieuse à l'inten-

tion de la Légation de Suisse à Vichy, toujours si attentive à nos efforts. Que M. le Ministre Stucki, Président d'honneur de notre Compagnie, veuille bien agréer nos sentiments de très haute estime et d'affectueux dévouement.

Nous voudrions aussi remercier tous nos fidèles adhérents qui ne nous ont pas ménagé non plus leur concours et leur sympathie.

Nous appelons de tous nos vœux le proche retour de temps meilleurs. Si les relations commerciales franco-suisse traversent en ce moment une phase critique, il est réconfortant de constater que les deux pays conservent intacts leur confiance mutuelle et le désir de s'entraider dans toute la mesure autorisée par les circonstances.

Marseille, le 3 février 1943.

Chambre de Commerce Suisse en France,  
Section de Marseille et du Sud-Est:

Le Président :

**Louis BOVET.**

## **M. HENRY DE TORRENTÉ, MEMBRE D'HONNEUR DE LA CHAMBRE DE COMMERCE SUISSE EN FRANCE**

(Suite de la page 34)

laquelle la Légation fut remplacée par un Consulat dont la direction fut confiée à M. Naville.

M. de Torrenté rentra en Suisse où il assumait divers commandements dans l'armée. Il fut promu au grade de Colonel d'Etat-Major général le 31 décembre 1941. Mais l'Administration civile avait besoin de lui. Le 1<sup>er</sup> janvier 1942, il est attribué jusqu'à nouvel ordre au Département fédéral de l'Economie publique comme Délégué aux Accords commerciaux. C'est en cette qualité qu'il est chargé actuellement des relations économiques de la Suisse avec la France, l'Espagne, le Portugal et les Etats-Unis d'Amérique. Ainsi a-t-il présidé la délégation suisse aux négociations commerciales franco-suisse de l'automne dernier.

Durant tout le temps qu'il fut chargé des affaires commerciales à la Légation de Suisse à Paris, M. de Torrenté, qui est un travailleur infatigable, s'est assimilé toutes les données du problème des relations économiques franco-suisse. Sa compétence, dans ce domaine, est absolument complète et l'on se doute des services que, dans ces conditions, il a pu rendre à la cause des rapports commerciaux entre les deux pays, notamment lors de la conclusion des traités de commerce de 1934 et 1937 et de la Convention, signée en 1937, en vue d'éviter les doubles impositions en matière d'impôts directs. Dans ses nouvelles fonctions il continue de mettre son intelligence et ses connaissances au service des échanges entre les deux nations. Sa présence à l'un des postes de direction de ces courants commerciaux est tout à la fois une sérieuse garantie et un encouragement précieux.

Dès son arrivée à Paris, il reconnut et il ne cessa de soutenir les efforts de la Chambre de Commerce Suisse en France, à laquelle il apporta son adhésion en 1929. Il n'a jamais refusé ses conseils et son appui à cette Compagnie et il a bien voulu solliciter son avis en maintes occasions. Rien ne pouvait être plus heureux pour le développement de cette Institution que la sympathie active de ce grand spécialiste des rapports franco-suisse. En lui conférant le titre de Membre d'honneur, elle a tenu à lui donner un témoignage de sa gratitude et de son estime.

En terminant cet article, nous ne saurions mieux faire que reproduire les paroles prononcées par M. Walter Stucki, Ministre de Suisse en France, devant la 27<sup>e</sup> Assemblée Générale de la Chambre de Commerce Suisse en France pour la remercier de l'hommage rendu par elle à M. de Torrenté.

« Vous me connaissez assez pour savoir que j'ai toujours eu la témérité de me charger de devoirs qui ne m'incombent pas, mais la nomination comme membre d'honneur de votre Compagnie, de mon excellent ami et collaborateur de longue, très longue date, M. Henry de Torrenté, me donne la possibilité de vous remercier en son nom. M. de Torrenté est en Suisse. Les communications — hélas, nous le savons tous — sont très difficiles, mais je ne voudrais pas que des remerciements ne fussent pas exprimés immédiatement pour cette distinction si méritée et par quelqu'un qui se flatte d'avoir été toujours, pour lui, plus un ami qu'un chef. Messieurs, au nom de M. de Torrenté, je vous remercie de tout cœur. »